

**ANNEXE 1 :**  
**HORAIRES DU RESEAU**  
**MODALITES D'EMPRUNT et TARIFS**

**Horaires d'ouverture du réseau**

**Médiathèque des Jardins de la Culture**  
2 ter Faubourg de la Bade 63200 Riom  
reseaubibliotheques@rlv.eu  
04-73-64-63-00 - reseaubibliotheques.rlv.eu

Les horaires de la Médiathèque des Jardins de la culture ci-dessous sont susceptibles d'être modifiés par le conseil communautaire de Riom Limagne et Volcans indépendamment du règlement intérieur. Les horaires adoptés en séance du conseil communautaire du 26 mars 2019 sont :

**Du 1<sup>er</sup> septembre au 30 juin :**

Mardi	14h-20h
Mercredi	10h-18h30
Jeudi	14h-18h30
Vendredi	14h-18h30
Samedi	10h-18h30

**Du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août :**

Mercredi	10h-13h / 14h-18h30
Jeudi	14h-18h30
Vendredi	14h-18h30
Samedi	10h-13h

A titre d'information, les horaires du réseau de lecture publique de Riom Limagne & Volcans sont les suivants :

<b>Secteur d'ENNEZAT :</b>	<a href="https://cc-ennezat.reseaubibli.org/">https://cc-ennezat.reseaubibli.org/</a>
<b>Chappes- route d'Ennezat</b> 04 73 63 81 90 mairie.chappesbibliotheque@orange.fr	mardi de 17h à 18h30 mercredi de 16h à 19h jeudi de 16h à 19h samedi de 9h30 à 12h
<b>Chavaroux -place de l'église</b> 04 73 97 07 96 bibliotheque.chavaroux@orange.fr	mardi de 17h30 à 18h30 mercredi de 17h à 18h30 vendredi de 17h30 à 19h
<b>Clerlande - place Saint Amable</b> 04 73 38 30 44 mediathequeclerlande@yahoo.fr	mardi de 17h-19h jeudi de 17h30-19h15 samedi de 10h30-12h
<b>Ennezat - rue des Tilleuls</b> 04 73 64 24 92 ennezatbibliotheque@orange.fr	Mercredi de 14h30 à 16h30 Vendredi de 17h30 à 19h30 Samedi de 14h30 à 16h30

<b>Entraigues</b> - place de la mairie 04 73 86 64 09 bibliotheque.entraigues63@orange.fr	Mardi de 16h30 à 18h30 Jeudi de 17h30 à 19h30
<b>Lussat</b> - place de la Fontaine 04 73 78 66 08 bibliothequelussat@orange.fr	mardi de 16h30 à 18h mercredi de 16h30 à 19h
<b>Malintrat</b> - bâtiment Glangeaud, 20 Grand' rue 04 73 83 06 22 bibliotheque.malintrat@orange.fr	mardi de 10h à 11h mercredi de 16h à 19h vendredi de 17h à 19h
<b>Les Martres d'Artière</b> - 13 rue du creux des mets 04 73 83 73 30 biblio.artiere@wanadoo.fr	mercredi de 13h30 à 19h jeudi de 17h à 19h vendredi de 16h à 19h samedi de 10h à 12h
<b>Les Martres sur Morge</b> - rue des Contamines 09 67 00 37 38 bibliothequelesmartressurmorge@orange.fr	lundi de 15h30 à 18h30 mercredi de 17h à 19h
<b>Saint-Beauzire</b> - place de la Mairie 04 73 33 98 24 saint-beauzire.espaceculturel@wanadoo.fr	mardi de 9h30 à 12h et de 16h à 18h30 mercredi de 9h30 à 12h et de 14h à 18h30 jeudi de 9h30 à 12h et de 14h à 18h vendredi de 16h à 17h samedi de 10h à 12h
<b>Saint-Ignat</b> - place de la mairie 04 73 63 82 61 bibliotheque.saint-ignat@orange.fr	mercredi de 17h à 19h vendredi de 16h30 à 18h30
<b>Saint-Laure</b> - 14 bis rue des marronniers 04-73-33-20-59 bibliotheque.saintlaure@orange.fr	mardi de 16h30 à 18h30 samedi de 9h30 à 11h30
<b>Surat</b> - 3 rue de la République 04 73 63 82 43 mediatheque.surat@orange.fr	Lundi de 16h30 à 18h30 mercredi de 17h à 19h
<b>Secteur de Riom :</b>	reseaubibliothequesriom.rlv.eu
<b>Cellule</b> - Rue de la Cure	mardi de 16h30 à 19h00
<b>Le Cheix-sur-Morge</b> - place de l'église 04 73 97 21 90	lundi de 17h à 19h jeudi de 17h à 18h30
<b>Enval</b> - 6 rue des écoles 04 73 38 59 58 bib.enval@rlv.eu	lundi de 15h30 à 18h30 le 1er et 3ème jeudi du mois : 10h-11h30 (spécial bébés) vendredi de 15h30 à 17h30 samedi de 10h à 12h
<b>Marsat</b> - 10 rue du Coudet 04 73 33 12 86 bib.marsat@rlv.eu	mercredi de 16h à 18h jeudi de 16h à 18h samedi de 9h30 à 11h
<b>Ménérol</b> - place du 1 <sup>er</sup> mai 04 73 64 84 65 bib.menetrol@rlv.eu	mercredi de 15h30 à 18h vendredi de 16h à 18h
<b>La Moutade</b> – bâtiment communal Les Ecuries, 5 place de l'église 04 73 97 61 78	lundi de 17h30 à 19h mercredi de 17h30 à 19h

Accusé de réception en préfecture  
063-200070753-20190326-REGL2019032613  
-AU Annexe 1 : horaires du réseau, modalités d'emprunt et tarifs - 2  
Date de télétransmission : 09/04/2019  
Date de réception préfecture : 09/04/2019



bib.lamoutade@rlv.eu	
<b>Mozac</b> - maison des associations, allée des peupliers 04 73 38 36 75 bib.mozac@rlv.eu	lundi de 16h30 à 18h30 mercredi de 14h30 à 17h30
<b>Saint-Bonnet-près-Riom</b> -3 rue Jean Moulin 04 73 97 06 74 bib.stbonnet@rlv.eu	mardi de 16h à 17h30 mercredi de 17h à 18h30 samedi de 10h30 à 12h
<b>Secteur de Volvic :</b>	
<b>Charbonnières les Varennes</b> – 8 route de l'Ambène Fax : 04 73 86 65 21	Mardi de 16h à 18h Jeudi de 16h à 18h Samedi de 10h à 12h
<b>Saint-Ours</b> – rue de la Mairie 09 60 43 69 46 bibliotheque@saintourslesroches.fr	Lundi de 9h à 12h Jeudi de 13h30 à 18h Vendredi de 13h30 à 15h Samedi de 10h à 12h
<b>Sayat</b> – rue de la Mairie 04 73 60 07 56 bibli.sayat@orange.fr <a href="http://mediatech-sayat.radardev.net/opac_css">http://mediatech-sayat.radardev.net/opac_css</a>	Mercredi de 14h à 18h Jeudi de 16h à 18h30 Vendredi de 16h à 18h30 Samedi de 9h à 12h30
<b>Volvic</b> – 2 rue des Ecoles 04 73 33 80 17 mediatheque@ville-volvic.fr <a href="http://volvic-pom.c3rb.org/">http://volvic-pom.c3rb.org/</a>	Lundi de 14h à 17h Mercredi de 9h à 12h et de 14h à 18h Vendredi de 9h à 12h Samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h
<b>Chatel Guyon</b> – Centre de la Mouniaude Avenue de l'Europe 04.73.86.12.46 bibliothequechatelguyon@orange.fr <a href="https://bibliothequechatelguyon.webnode.fr/">https://bibliothequechatelguyon.webnode.fr/</a>	Du Lundi au Vendredi de 16h à 18h30 Samedi de 10h à 12h Dimanche (novembre à fin mars de 15h à 17h30)

Actuellement, les modalités d'emprunt et de réservation sont variables suivant les équipements de RLV et seront progressivement unifiées.

Il est possible de consulter le site des bibliothèques ou du réseau concerné pour toute information complémentaire.

## **Modalités d'emprunt à la Médiathèque des Jardins de la Culture et dans les bibliothèques des secteurs de Riom et Ennezat :**

### **Nombre de documents empruntables :**

10 documents dont au maximum :

- 3 revues,
- 3 DVD,
- 3 CD musicaux,
- 1 liseuse

### **Durée d'emprunt :**

4 semaines renouvelables une fois.

### **Réservation et circulation des documents :**

L'utilisateur emprunteur ou qui désire réserver un document doit obligatoirement être inscrit dans l'une des bibliothèques du réseau.

Les réservations sont possibles via les sites, par téléphone ou sur place. Pour toute réservation, le temps d'attente est variable : le document est disponible dès que le lecteur qui en a fait la demande est notifié par mail ou par courrier postal.

**Bassin de lecture Ennezat :** L'utilisateur peut réserver dans toutes les bibliothèques du réseau d'Ennezat. Le prêt et le retour peuvent se faire partout.

**Bassin de lecture Riom :** L'utilisateur peut réserver dans toutes les bibliothèques du réseau de Riom mais devra impérativement rendre ses documents dans la bibliothèque d'emprunt.

### **Modalités d'emprunt dans les bibliothèques de Charbonnières-les-Varennes, Châtelguyon, St Ours, Sayat, Volvic :**

Les modalités d'emprunt demeurent à l'identique et sont consultables sur les sites des bibliothèques ou les portails des communes.

### **Tarifs des photocopies et impressions à la Médiathèque des Jardins de la Culture :**

Les tarifs ci-dessous sont susceptibles d'être modifiés par le conseil communautaire de Riom Limagne et Volcans indépendamment du règlement intérieur.

Les tarifs adoptés en séance du conseil communautaire du 26 mars 2019 sont :

#### **Impression :**

-10 centimes le A4 noir et blanc

-30 centimes le A4 couleur

Dans la limite de **20 copies par jour et par utilisateur et 80 / semaine.**

Tout montant crédité sur une carte ne sera pas restitué

#### **Photocopie :**

Seules les photocopies des documents ne présentant pas d'incompatibilité avec ce mode de reproduction (mauvais état de conservation, format, reliure...) sont autorisées.

Un photocopieur couleur A4 et A3 équipé d'un monnayeur est mis à disposition du public à la Médiathèque des Jardins de la culture.

-10 centimes le A4 noir et blanc

-30 centimes le A4 couleur

-20 centimes le A3 noir et blanc

-60 centimes le A3 couleur

#### **Autres tarifs :**

**Renouvellement d'une carte en cas de perte : 5 €**

**Procédure de mise en recouvrement par le Trésor public avec forfait minimum : 30 €**

# ANNEXE 2 : CHARTE INFORMATIQUE et NUMERIQUE DE LA MEDIATHEQUE DES JARDINS DE LA CULTURE

## 1 – Préambule

La présente charte associée au règlement intérieur de la médiathèque a pour objet de définir les règles d'utilisation des services informatiques et numériques ainsi que les responsabilités des utilisateurs de ces services en accord avec la législation.

La mise à disposition d'outils et de moyens d'accès aux technologies s'inscrit dans les missions de service public de la Médiathèque des Jardins de la culture. Elle permet d'élargir les ressources documentaires disponibles, développer l'accès à l'information pour tous mais aussi de s'appropriier les nouvelles technologies.

La Médiathèque des Jardins de la culture a ainsi pour mission de favoriser l'inclusion numérique des citoyens.

Riom Limagne et Volcans choisit de faire la promotion des logiciels libres et de l'internet collaboratif dans le respect de la législation en vigueur.

La présente charte s'applique au sein de la Médiathèque des Jardins de la culture.

Ces conditions s'imposent de plein droit à toute personne souhaitant utiliser les services mis à disposition. Riom Limagne et Volcans, via le personnel de la Médiathèque des Jardins de la culture se réserve le droit de limiter ou de refuser l'accès aux services proposés à toute personne qui ne les respecteraient pas.

## 2 - Présentation des services

Les services informatiques et numériques sont les suivants :

- Consultation du site internet et du catalogue informatisé des médiathèques
- Consultation de CD-ROM et DVD-ROM
- Consultation d'internet
- Messagerie électronique
- Messagerie instantanée
- Ressources en ligne (revues électroniques, actualités...)
- Accès à des outils bureautiques et multimédia
- Utilisation de clés USB
- Impressions, copies et numérisations de documents.
- Accès aux box individuel ou collectif de visionnement, d'écoute et d'autoformation
- Accès au réseau WIFI
- Accès à des liseuses, tablettes et autres matériels mobiles
- Accès au matériel spécifique pour les personnes en situation de handicap
- Initiations Internet / Activités culture numérique, scientifique ou technique

Ces services sont accessibles sur des postes informatiques, des tablettes tactiles, des liseuses électroniques, un copieur, une imprimante et depuis des terminaux mobiles personnels.

## 3- Conditions d'accès

### 3.1 - Dispositions générales

Tout usager inscrit ou non a la possibilité de consulter le catalogue du réseau des bibliothèques et d'accéder aux postes informatiques gratuitement.

L'accès à certains services est soumis à des conditions particulières d'utilisation ou nécessite d'être détenteur d'une carte de bibliothèque RLV secteur de Riom.

L'utilisateur individuel jusqu'à 8 ans doit être accompagné d'un parent ou d'un représentant légal pendant le temps de la consultation.

L'usage d'internet par les mineurs est une activité placée sous la responsabilité des parents ou des représentants légaux. A ce titre, ils doivent expressément autoriser, leur enfant mineur à utiliser internet et les services numériques lors de l'inscription à la Médiathèque des Jardins de la culture. Par ailleurs, ils sont informés qu'en dépit du filtrage opéré par la Médiathèque des Jardins de la culture, certains contenus peuvent être préjudiciables aux mineurs.

### 3.2 - Dispositions par type de service

#### 3.2.1 Postes informatiques

L'accès aux postes informatiques répartis dans la Médiathèque des Jardins de la culture se fait sans inscription préalable et par ordre d'arrivée.

L'utilisation d'un poste multimédia est limitée à 2 personnes maximum.

L'accès aux postes informatiques dédiés à la consultation du portail internet et du catalogue informatisé de la Médiathèque des Jardins de la culture est libre.

En cas de besoin du service ou de manquement au règlement, des restrictions sont possibles.

#### 3.2.2 Accès aux tablettes, liseuses et matériels portables

Les tablettes tactiles, liseuses et autres matériels portables (baladeurs CD, lecteurs audio, loupes, etc.) sont mis à la disposition des utilisateurs dans les locaux de la Médiathèque des Jardins de la culture en échange du dépôt de la carte de médiathèque en cours de validité. L'utilisation se fait exclusivement sur place dans les espaces dédiés à cet effet.

Les liseuses peuvent être empruntées à domicile dans les mêmes conditions que les autres documents après signature d'une charte d'emprunt spécifique.

Des restrictions sont possibles en cas de non-respect du règlement ou selon les besoins du service.

En cas de non restitution totale ou partielle du matériel quelle que soit la cause, perte ou vol, de détérioration du matériel ou d'altérations des contenus, un dédommagement sera demandé à l'emprunteur ou à ses représentants.

#### 3.2.3 Wifi et matériel personnel

Les utilisateurs inscrits ou non ont la possibilité de connecter leurs matériels informatiques personnels à internet via le réseau sans-fil de la Médiathèque des Jardins de la culture. Il appartient à l'utilisateur de vérifier qu'il dispose des équipements matériels et logiciels nécessaires afin d'accéder à ce service.

L'utilisation de matériels informatiques personnels de type clés USB, ordinateurs portables ou tablettes tactiles est autorisé dans les espaces de la Médiathèque des Jardins de la culture ouverts au public.

La Médiathèque des Jardins de la culture n'est en aucun cas responsable des dits équipements placés sous la responsabilité de l'utilisateur. La Médiathèque des Jardins de la culture ne peut être

tenue pour responsable en cas de non compatibilité des équipements avec le réseau Wifi public ou en cas de mauvaise utilisation du service par l'utilisateur.

### 3.2.4 impressions, photocopies et scanner

Les impressions et photocopies sont payantes, autorisées pour un usage privé uniquement et facturées à la page : les tarifs sont fixés par délibération du conseil communautaire et portés à la connaissance des utilisateurs par voie d'affichage et de brochures dans la Médiathèque des Jardins de la culture et sur le site internet. Les impressions via les postes informatiques sont à créditer auprès des bibliothécaires. La numérisation de documents est gratuite.

## **4- Règles d'utilisation**

L'utilisateur est responsable du matériel qui lui est confié : toute dégradation entraînera un dédommagement de la part de l'utilisateur. Le personnel de la Médiathèque des Jardins de la culture se réserve le droit de vérifier à chaque instant que le matériel est utilisé correctement et non dégradé. Le personnel se réserve aussi le droit d'interrompre toute connexion non compatible avec un lieu public ou qui ne respecterait pas les règles de la charte. L'utilisateur doit signaler toute anomalie constatée. Seuls les personnels de la Médiathèque des Jardins de la culture sont autorisés à intervenir en cas de panne sur les postes informatiques.

Le port d'un casque audio est obligatoire pour l'écoute de documents audio et vidéo.

### 4.1 L'utilisateur s'engage à :

- Respecter la présente charte ainsi que l'ensemble du matériel mis à sa disposition.
- Ne pas effectuer d'opérations pouvant nuire au bon fonctionnement du réseau.
- Etre respectueux des usagers et du personnel de la Médiathèque des Jardins de la culture.

### 4.2 L'usager s'engage à ne pas :

- Modifier en quoi que ce soit la configuration des postes
- Se connecter à un poste informatique ou sur le réseau avec un équipement de type disques durs externes, modems, routeurs, switchs... susceptible de provoquer des dysfonctionnements ou d'introduire des virus.
- S'introduire sur un ordinateur distant, que ce soit dans le but ou non de nuire à autrui.
- Effectuer tout acte assimilé à du piratage ou du vandalisme informatique
- Télécharger des programmes (musiques, logiciels, programme personnel)
- Installer de logiciel, téléchargé ou apporté sur support amovible,
- Télécharger ou transférer des fichiers illégaux ou tout autre programme nuisible ou destructeur pour des tiers et/ou d'autres utilisateurs.
- Accéder aux fichiers mis temporairement à disposition d'autres utilisateurs, ceux-ci devant être considérés comme relevant de l'usage privé.

### 4.3 Utilisation d'Internet :

La Médiathèque des Jardins de la culture rappelle à ses usagers que les informations disponibles sur internet peuvent être erronées ou de nature choquante. Elle ne peut être tenue pour responsable de leur contenu.

Il est interdit de consulter, afficher, transmettre tout contenu qui serait contraire à la loi en vigueur en France. L'utilisateur devra respecter, sans que cette liste ait un caractère exhaustif, les réglementations relatives :

- A la vie privée de toute personne et à son respect.
- Aux droits de la personne humaine et à la protection des mineurs.
- Au Code de la propriété intellectuelle et artistique, notamment celles concernant : le droit d'auteur, la copie illicite de logiciels commerciaux, la fraude informatique.
- Aux traitements automatisés de données nominatives.
- A l'accès ou à la mise en ligne d'informations portant atteinte à l'intégrité ou à la sensibilité des utilisateurs du réseau Internet par accès à des messages, images ou textes provocants à caractère pornographique, obscène, indécent ou illicite.

Un outil de filtrage interdit l'accès à certains de ces sites, mais l'utilisateur reste responsable des connexions à des sites illicites pouvant échapper au filtrage automatique.

#### 4.4 Utilisation du WiFi :

Le réseau WiFi de la Médiathèque des Jardins de la culture respecte les normes françaises en matière de puissance d'émission et de fréquences. La zone de couverture fait l'objet d'une signalisation dans les locaux de la Médiathèque des Jardins de la culture.

## **5- Responsabilités de Riom Limagne et Volcans**

Riom Limagne et Volcans, via la Médiathèque des Jardins de la culture, s'efforce dans la mesure du possible de maintenir accessibles les services qu'elle propose de manière permanente, mais n'est tenue à aucune obligation d'y parvenir. Celle-ci peut donc interrompre l'accès, notamment pour des raisons de maintenance, ou pour toutes autres raisons, notamment techniques. De même, Riom Limagne et Volcans, à la demande de tiers et/ou de toute autorité compétente, se réserve le droit de suspendre temporairement ou de manière définitive toute utilisation du service sans que sa responsabilité ne puisse être recherchée et sans que l'utilisateur ne puisse revendiquer une quelconque indemnisation ou réparation.

La connexion internet est filtrée et l'ensemble des sites visités est enregistré. Conformément à la loi du 23 janvier 2006 relative à la lutte contre le terrorisme et portant dispositions diverses relatives à la sécurité et aux contrôles frontaliers et au décret du 24 mars 2006 relatif à la conservation des données des communications électroniques, Riom Limagne et Volcans conservera pour une durée d'un an les données techniques de connexion.

Riom Limagne et Volcans conserve les données personnelles des utilisateurs, collectées lors de l'accès au service, une année maximum après la dernière utilisation des services numériques. Les utilisateurs bénéficient d'un droit d'accès et de rectification conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978.

Riom Limagne et Volcans ne saurait être tenue responsable de l'exploitation des données et informations que l'utilisateur aurait introduites ou récupérées sur le réseau Internet.

Riom Limagne et Volcans décline toute responsabilité quant aux conséquences d'une utilisation frauduleuse, abusive ou excessive du service par un ou plusieurs utilisateurs

## **6- Conséquences au manquement de la charte**

Accusé de réception en préfecture  
063-200070753-20190326-REGL2019032613  
-AU Annexe 2 : Charte informatique et numérique de la Médiathèque des Jardins de la Culture-4  
Date de télétransmission : 09/04/2019  
Date de réception préfecture : 09/04/2019



### 6.1 Responsabilité des utilisateurs

Chaque utilisateur est responsable de l'utilisation qu'il fait des moyens informatiques de la Médiathèque des Jardins de la culture ainsi que de l'ensemble des informations qu'il met à la disposition du public.

Chaque titulaire de comptes, ou d'un dispositif de contrôle d'accès, est responsable des opérations effectuées depuis son compte.

Chaque utilisateur reconnaît que toute violation des dispositions de la présente charte ainsi que, plus généralement, tout dommage créé à la Médiathèque des Jardins de la culture ou à des tiers engagera sa propre responsabilité.

### 6.2 Mesures applicables

Les agents de la Médiathèque des Jardins de la culture peuvent en cas de besoin :

- Avertir un utilisateur
- Déconnecter un utilisateur, avec ou sans préavis selon la gravité de la situation
- Limiter provisoirement les accès d'un utilisateur
- Isoler, neutraliser ou comprimer provisoirement toute donnée ou fichier manifestement en contradiction avec la charte ou qui mettrait en péril la sécurité des moyens informatiques.
- Interdire à titre définitif à un utilisateur tout accès aux services et matériels informatiques

Le non-respect de ces règles peut entraîner la suspension ou la suppression du droit d'utilisation des outils multimédia, ainsi que l'exclusion temporaire ou définitive de la Médiathèque des Jardins de la culture. La Médiathèque des Jardins de la culture pourra d'ailleurs dénoncer toute consultation illicite aux autorités compétentes d'après l'article 277-24 du Code pénal punissant ce type d'infraction.

## ANNEXE 3 : CHARTE DE PRET DES LISEUSES

### Médiathèque des Jardins de la Culture

L'utilisateur souhaitant emprunter une liseuse de la Médiathèque des Jardins de la Culture s'engagera à respecter la présente charte et signera le document de prêt après avoir pris connaissance des conditions de mise à disposition de :

- 1 liseuse PocketBook ou Kobo Aura (215 €)
- 1 câble chargeur USB (10€)
- 1 étui de protection (50€)

Soit une valeur de **275€**

#### Conditions d'utilisation :

- L'emprunt de liseuses est réservé aux usagers de la Médiathèque des Jardins de la culture possédant une carte d'adhérent valide.
- La durée du prêt est de 4 semaines, non renouvelable. A la fin du prêt, l'emprunteur s'engage à rapporter l'ensemble du matériel fourni en état de fonctionnement.
- La liseuse est placée sous la responsabilité de l'emprunteur pendant toute la durée du prêt et jusqu'à la vérification du matériel par les bibliothécaires. L'emprunt pour les mineurs est placé sous la responsabilité des représentants légaux.
- En cas de non restitution totale ou partielle du matériel quelle que soit la cause, perte ou vol, de détérioration du matériel ou d'altérations des contenus, un dédommagement sera demandé à l'emprunteur ou à ses représentants.
- L'emprunteur s'engage à utiliser la liseuse pour son usage individuel ou familial et à ne pas contourner les systèmes de sécurité, ne pas introduire des programmes virus, espions ou nuisibles, ne pas installer ou supprimer de contenus sans l'accord exprès de la Médiathèque des Jardins de la culture
- En cas de dégradation, perte ou vol l'emprunteur s'engage à signaler rapidement l'incident auprès du personnel de la Médiathèque des Jardins de la culture.

#### Précautions d'utilisation du matériel :

- Manipuler la liseuse avec précaution, ne pas mettre l'appareil en contact avec des éléments pouvant altérer ou détériorer son fonctionnement (liquides, objets, etc.).
- Ranger tous les accessoires dans la pochette fournie par la Médiathèque des Jardins de la culture.
- Avant la première utilisation, lisez le petit guide explicatif fourni dans la pochette.
- Vous avez la possibilité de modifier les paramétrages de lecture utilisés par défaut (dont la taille des caractères, la police, la luminosité...).

## ANNEXE 4 au REGLEMENT INTERIEUR :

### JEUX ET JEUX VIDEO

#### Médiathèque des Jardins de la culture

##### Préambule

La présente annexe au règlement intérieur de la Médiathèque des Jardins de la culture a pour objet de définir les règles d'utilisation du service jeux et jeux vidéo ainsi que les responsabilités des utilisateurs de ces services en accord avec la législation.

Parmi les nouveaux services mis en place, celui des jeux et des jeux vidéo répond à la volonté politique de faire de la Médiathèque des Jardins de la culture un lieu de convivialité, de découvertes et d'échanges ainsi qu'aux attentes des jeunes générations et à celles de leurs parents. Qu'il soit vidéo ou traditionnel, le jeu est un bien culturel à part entière, qui a sa place en bibliothèque. Il offre une gamme de titres variés, divertissants, inventifs, favorise les pratiques collaboratives, et vise à renforcer la mixité sociale et les liens intergénérationnels.

La présente charte s'applique au sein de la Médiathèque des Jardins de la culture. Ces conditions s'imposent de plein droit à toute personne souhaitant utiliser les services mis à disposition. Le personnel de la Médiathèque des Jardins de la culture se réserve le droit de limiter ou de refuser l'accès aux services proposés à toute personne qui ne les respecterait pas.

##### Description du service jeux et jeux vidéo de la salle découverte :

- Jeux de société sur place

Les jeux de société sont accessibles et utilisables dès 6 ans dans la Salle de Découverte après dépôt de la carte de bibliothèque en cours de validité auprès des bibliothécaires. Ces jeux sont uniquement consultables sur place dans cet espace, il n'est pas possible de les emprunter ou de se déplacer avec dans la Médiathèque des Jardins de la culture.

Les joueurs sont responsables du matériel de jeu pendant toute la durée de l'utilisation.

Les bibliothécaires se réservent le droit de refuser le service ou de suspendre les parties en cas de non-respect des modalités de fonctionnement ou selon les besoins du service.

- Jeux vidéo sur place

La Médiathèque des Jardins de la culture met à la disposition de ses usagers 3 consoles de jeux vidéo durant ses heures d'ouverture (Switch, PS4 Pro et XBOX ONE).

Le casque VR de la PS4 pro est disponible pour animation seulement.

### Modalités d'accès aux consoles de la Salle de Découverte :

L'accès aux consoles est réservé aux personnes inscrites à la Médiathèque des Jardins de la culture après acceptation du règlement intérieur et autorisation des parents ou des responsables légaux.

L'accès aux consoles est ouvert aux enfants à partir de 6 ans. Les enfants de moins de 8 ans doivent être accompagnés d'une personne majeure pendant toute la durée de jeu.

L'accès aux consoles est possible aux heures d'ouverture de la Médiathèque des Jardins de la culture **sur réservation**. Le joueur devra laisser en dépôt sa carte de lecteur en cours de validité en échange du matériel. Elle lui sera restituée à la fin de la séance après vérification du matériel rendu.

La Médiathèque des Jardins de la culture se réserve le droit de restreindre ou suspendre le service en cas de nécessité (maintenance, animation spécifique, ...).

L'inscription sur les créneaux est individuelle. Elle peut se faire par téléphone ou sur place.

Il est possible de réserver 2 créneaux par semaine et par personne sur la base d'1 heure par jour. L'inscription peut se faire maximum 7 jours à l'avance.

En cas de retard de plus de 15 minutes, la réservation est considérée comme annulée et le créneau peut être attribué à un autre utilisateur. Tout créneau réservé et non honoré sans prévenir de l'annulation sera décompté du quota hebdomadaire. L'accès aux consoles n'est plus possible une demi-heure avant l'heure de fermeture de la Médiathèque des Jardins de la culture.

Le joueur choisit une console par créneau horaire, sans possibilité d'en changer durant la séance, néanmoins, il pourra changer une fois de jeu après 15 minutes de test. Cette limitation n'est pas appliquée pour les jeux dématérialisés.

Les bibliothécaires sont les seuls habilités à installer les jeux et à effectuer les manipulations sur les consoles et les télévisions. L'utilisateur n'est pas autorisé à installer un jeu personnel sur les consoles de la Médiathèque des Jardins de la culture ni à brancher du matériel mobile type clé usb ou disque dur externe.

Pour des raisons de confort et de sécurité, **4 joueurs maximum** inscrits sont admis par console.

Le choix des jeux est soumis aux limitations d'âge légal mentionnées par le PEGI : seuls les jeux indiqués en PEGI 3, 7 ou 12 seront jouables sur place dans la salle découverte (hors animations).

L'utilisateur est responsable du matériel qui lui est confié : toute dégradation entraînera un dédommagement de la part de l'utilisateur.

La consommation de boissons et de nourriture est interdite dans la salle découverte.

Les bibliothécaires sont autorisés à interrompre une séance en cas de comportement excessif des joueurs ou de non-respect du présent règlement. En cas de problème récurrent, un utilisateur peut être exclu temporairement ou définitivement du service.

## Description du service jeux vidéo de l'Atelier

L'Atelier est un espace particulièrement dédiés aux univers numériques. Les 14 postes informatiques sont prioritairement réservés aux formations, aux ateliers de création numérique ou d'accompagnement à l'informatique.

La Médiathèque des Jardins de la culture met à la disposition de ses usagers une sélection de jeux sur les 14 ordinateurs de l'Atelier. Les usagers peuvent utiliser librement les postes, en se connectant avec leurs codes personnels d'identification.

Des jeux classés en PEGI 12, 16 et 18 sont proposés aux usagers dans cet espace. Certains jeux n'étant pas accessibles aux plus jeunes, l'atelier est réservé en priorité aux + 12 ans et aux adultes.

Pour des raisons de confort et de sécurité, 2 joueurs maximum sont admis par poste. La consommation de boissons et de nourriture est interdite dans l'atelier.

Les bibliothécaires sont autorisés à interrompre une séance en cas de comportement excessif des joueurs ou de non-respect du présent règlement. En cas de problème récurrent, un utilisateur peut être exclu temporairement ou définitivement de l'Atelier.

Le casque VR HTC Vive est mis à la disposition des usagers dans le cadre des animations proposées par les bibliothécaires.

### Autres supports de jeux :

- **Les tablettes tactiles**

La médiathèque des Jardins de la culture propose des sélections de jeux et d'applications accessibles sur les tablettes. Elles sont disponibles sur demande dans les murs de la Médiathèque des Jardins de la culture pour toute personne à jour de son inscription. Les tablettes ne peuvent être prêtées à domicile.

La tablette est remise en échange du dépôt de la carte de bibliothèque pour une durée de 1h30. Les enfants jusqu'à 8 ans inclus doivent être accompagnés par un parent ou un responsable légal.

- **Les jeux de société**

Des jeux sont placés en libre accès dans l'espace Café de la Médiathèque des Jardins de la culture et dans l'espace Imaginer. Ces jeux sont uniquement consultables sur place dans ces espaces, pas d'emprunt possible.

Les joueurs sont responsables du matériel de jeu pendant toute la durée de l'utilisation.

Les bibliothécaires se réservent le droit de restreindre ou de suspendre les parties en cas de non-respect des modalités de fonctionnement ou selon les besoins du service.

## ANNEXE 5 : CARTE COLLECTIVITE - mode d'emploi

Toutes les collectivités du territoire de Riom Limagne et Volcans ont accès aux collections de la Médiathèque des Jardins de la Culture et peuvent emprunter des documents avec une carte spécifiques.

Cette carte est également valable dans les bibliothèques de Cellule, le Cheix-sur-Morge, Enval, Marsat, Ménétrol, La Moutade, Mozac et Saint-Bonnet-près-Riom.

Ce service est aussi proposé par les autres bibliothèques du territoire de Riom Limagne et Volcans selon des modalités propres : consulter le site des bibliothèques concernées.

### Mode d'emploi

La carte « collectivité », gratuite, est valable 1 an. Elle est nominative. Elle engage la responsabilité du titulaire et du responsable de la structure.

Pour s'inscrire, il est nécessaire de fournir l'attestation remplie et signée par le responsable de la structure.

La carte collectivité est une carte professionnelle : elle ne peut en aucun cas être utilisée pour des emprunts personnels ou familiaux.

### Prêt de documents

La carte est indispensable pour emprunter.

Elle permet l'emprunt de 30 documents pour une durée maximum de 8 semaines. Etant donné la durée de ce prêt, la prolongation des emprunts n'est pas possible.

Il est demandé aux collectivités de respecter la date de retour et de rendre les documents dans la bibliothèque d'emprunt.

Tous les documents sont empruntables à l'exception des DVD et des tablettes. Les conditions d'emprunt sont limitées ou spécifiques pour certains documents :

- 8 bandes dessinées,
- 4 revues, CD, documents en prêt indirect (ex. kamishibai)

Les bibliothécaires peuvent aider à la recherche documentaire dans la mesure de leur disponibilité.

Selon la programmation et les animations en cours, ils s'autorisent ponctuellement à limiter le nombre d'emprunts sur un thème afin d'en faire profiter un plus large public (2 thèmes maximum et 5 documents par thème).

Le compte lecteur est consultable en ligne. Il est possible de faire jusqu'à 3 réservations par carte.



## Règles de bon usage

En cas de perte ou de détérioration d'un document ou de matériel prêté, il sera demandé de le remplacer à l'identique ou par un document de même valeur après entente avec les bibliothécaires.

Les documents en mauvais état doivent être signalés au personnel. Il est interdit de réparer les documents, quelle que soit la nature de la réparation. Il est également demandé de retirer gommettes ou étiquettes rajoutées dans les livres.

En cas de non-respect de ces consignes, la Médiathèque des Jardins de la culture s'autorise à bloquer la carte du titulaire, voire de l'ensemble de la collectivité.

Accusé de réception en préfecture  
063-200070753-20190326-REGL2019032613  
-AU  
Date de télétransmission : 09/04/2019  
Date de réception préfecture : 09/04/2019

Annexe 5 : Carte collectivité, mode d'emploi



## ANNEXE 6 : Dons Mode d'emploi

### Conditions générales :

Le don de documents au réseau des bibliothèques est soumis à l'approbation du Président de Riom Limagne & Volcans en conformité avec le règlement intérieur du réseau de lecture publique.

Avant toute acceptation, le don sera examiné au regard de son intérêt par rapport à la collection existante.

Il se peut que le don ne soit accepté qu'en partie, qu'il soit attribué à différentes bibliothèques au sein du réseau ou qu'il soit versé à la récupération de papier.

Après accord avec le donateur, un document d'attestation est rempli et signé. Une fois le formulaire paraphé, aucun ouvrage ne peut être retourné au donateur.

### Critères d'acceptation d'un don :

ils sont liés à sa pertinence avec les collections des bibliothèques, à l'état, la qualité, l'âge des documents.

Sous réserve que les documents ne soient ni déchirés, ni jaunis, ni tachés, ni annotés, ni rayés, et après un diagnostic du personnel, les bibliothèques sont susceptibles d'accepter :

- romans, théâtre, poésie, littérature classique, le tout publié depuis moins de 10 ans ;
- bandes dessinées, comics et mangas publiés depuis moins de 10 ans ;
- livres documentaires publiés dans l'année en cours ;
- CD musicaux (pas de copies).

Les bibliothèques n'acceptent pas :

- livres documentaires –dont les guides touristiques- hormis ceux précisés ci-dessus,
- manuels scolaires, encyclopédies et dictionnaires,
- livres pour enfants adaptés de films,
- séries de livres trop anciennes,
- magazines

Les dons de DVD soumis à perception de droits de diffusion ou de représentation ne sont pas acceptés

## ANNEXE 7 : Consultation des fonds patrimoniaux de la Médiathèque des Jardins de la culture mode d'emploi

La consultation de ce fonds requiert un soin particulier, et la politique de conservation de ces documents justifie que leur communication soit soumise à certaines conditions.

Le fonds patrimonial comprend le fonds ancien, le fonds local et le fonds de bibliophilie contemporaine.

- **Fonds ancien: cote : FA**

- Il est constitué d'un ensemble encyclopédique et diversifié: manuscrits anciens et modernes, imprimés antérieur à 1914, partitions musicales imprimées, estampes, cartes postales, photographies, d'incunables.
- A noter qu'une partie du fonds ancien (environ 3800 ouvrages) est répertorié dans le catalogue informatique.
- Les documents sont à consulter sur place (prêt exclu). Tout lecteur doit se présenter à la banque d'accueil pour remplir une fiche de renseignement sur l'ouvrage souhaité (cote de l'ouvrage, date etc...) et doit présenter une pièce d'identité.
- Les photographies d'ouvrages sont autorisées sans l'emploi d'un flash, et une demande d'autorisation devra être faite auprès du personnel.

- **Fonds local: cote : AUV**

- Le fonds est en grande partie répertorié dans le catalogue informatique. Les documents anciens du fonds ne sont pas encore traités.
- La consultation est soumise aux mêmes règles que pour le fonds ancien et le fonds contemporain pour certains ouvrages (documents en prêt exclu) : fiche descriptive à remplir, présentation d'une pièce d'identité. Certains ouvrages, en prêt spécifique, peuvent être consultés et/ou empruntés.
- Les demandes de reproductions seront acceptées ou pas selon l'état du document et si cette opération n'entame pas l'intégrité du document.

- **Fonds contemporain: cote : RES**

- Il est principalement constitué d'ouvrages de bibliophilie et de reliures contemporaines exclues du prêt.
- Le fonds est intégralement répertorié dans le catalogue informatique.
- La consultation est soumise aux mêmes règles que pour le fonds ancien: fiche descriptive à remplir, présentation d'une pièce d'identité.
- Les photographies d'ouvrages sont autorisées sans l'emploi d'un flash, et une demande d'autorisation devra être faite auprès du personnel.

- **De manière générale :**

L'ensemble de ces documents appartient à notre patrimoine commun.

Pour en assurer la sauvegarde :

- Ne pas manipuler stylos à bille, feutres indélébiles et cartouches d'encre.
- Ne pas écrire ni décalquer sur les documents
- Ne pas écraser les livres, ni forcer les reliures
- Ne pas boire et manger pendant la consultation.
- utiliser un crayon à papier pour la consultation.
- se munir des gants mis à votre disposition pour manipuler les ouvrages.

Accusé de réception en préfecture  
063-200070753-20190326-REGL2019032613  
-AU  
Date de télétransmission : 09/04/2019  
Date de réception préfecture : 09/04/2019